

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1498

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1498**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le musée a pour objet de conter et raconter la terre des Hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace. Il constitue un lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs.

Le musée des Confluences a accueilli plus de 5 millions de visiteurs en 8 ans, ce qui le place au 1^{er} rang des musées français hors Paris. Il s'est vu récompensé, en février 2020, par l'attribution de 3 étoiles au guide vert Michelin.

Le musée propose 4 expositions permanentes et 4 à 5 expositions temporaires par an, à raison d'une nouvelle exposition temporaire ouverte par trimestre. Ses collections comptent plus de 3,5 millions d'objets et s'enrichissent, régulièrement, du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité intense et régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le monde.

En 2021, les visiteurs du musée sont à 44 % originaires de la Métropole tandis que les visiteurs internationaux représentent 6 % du total des visiteurs. Le musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux musées de France par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

Dans le cadre de la diversification de ses recettes, le musée a développé une politique de mécénat qui a, notamment, abouti à la création d'un fonds de dotation en décembre 2019. Ce fonds de dotation est aujourd'hui composé de 6 membres fondateurs (In Extenso, Institut Bio Mérieux, société Boehringer Ingelheim, CNR, Evolem, Sier constructeur). Présidé par Antoine de Riedmatten, Président du directoire d'In Extenso, le fonds a comme objectif de consolider un réseau de grands mécènes qui soutient, dans la durée, le financement des missions d'intérêt général, notamment en matière de conservation, de développement des collections, de recherche et de diffusion culturelle ainsi que les grands projets du musée. Le musée a ouvert, en outre, fin septembre 2021, un nouvel espace permanent, la galerie Émile Guimet, qui est consacré à l'histoire des collectionneurs et leurs donations. Cet espace est également proposé à la privatisation.

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'EPCC et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements. En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole est devenue, depuis sa création le 1^{er} janvier 2015, au même titre que les membres fondateurs, membre constitutif de cet EPCC. La Métropole est, par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'unique financeur public de l'EPCC musée des Confluences.

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a défini les axes de sa stratégie culturelle 2021-2026 autour de 3 objectifs principaux et complémentaires :

- développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle et les politiques de solidarité (politique éducative, notamment, en direction des collégiens, volet culture du contrat de ville, culture et solidarité, schéma des enseignements artistiques),

- accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs : information et orientation des acteurs, accompagnement des filières spécifiques cirque, arts visuels, arts numériques, encouragement et accompagnement du partage et de la mutualisation de ressources (aide à l'amorçage, à la recherche de locaux, urbanisme transitoire, etc.), soutien des mobilités à l'international,

- garantir un maillage territorial de l'offre culturelle et participer à la construction d'un récit commun, notamment par le biais d'un réseau de lecture publique métropolitain, la construction d'un récit de territoire, les archives, le patrimoine, le développement de la commande artistique, l'encouragement du déploiement des festivals et des équipements culturels dans les communes, etc.

Chacun de ces objectifs se traduit par différentes modalités d'intervention qui intègrent tous 2 enjeux transversaux, facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité femme homme.

Le musée s'inscrit pleinement dans ces objectifs à travers la déclinaison de ses actions.

Enfin, la crise sanitaire a impacté le musée depuis 2020 avec des fermetures administratives, des limitations de jauges, un impact sur les habitudes des visiteurs. En 2021, la fréquentation a diminué de 48 % par rapport à 2019 (contre - 59 % en 2020 par rapport à 2019). L'année 2022 marque un retour de la fréquentation avec 592 776 visiteurs au 30 novembre (contre 351 488 en 2021 en année complète et 671 077 en 2019). Mais, le musée doit maintenant faire face à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

C'est donc encore dans un contexte incertain que la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2023, objet de la présente délibération, a été établie. Cette convention précise les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée et le montant de la participation apportée par la Métropole.

II - Objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée des Confluences

Le musée des Confluences constitue un élément majeur de la politique culturelle de la Métropole. Les objectifs partagés entre l'EPCC et la collectivité pour 2023 sont précisés dans la convention.

1° - Un musée au cœur du territoire

Le musée compte 44 % de visiteurs provenant de la Métropole. Il participe au dynamisme de l'économie locale : un peu plus de 64 % de ses dépenses sont réalisées sur le territoire de la Métropole et 200 emplois permanents directs et indirects (*via* ses prestataires) sont générés par son activité.

Par ailleurs, le musée s'inscrit en contributeur majeur de la coopération et du réseau culturel territorial.

À travers sa programmation, le musée affirme un fort ancrage territorial en renforçant ses liens avec les acteurs culturels, scientifiques, académiques et associatifs locaux, notamment, métropolitains.

Partenaire occasionnel ou régulier, coproducteur ou simple diffuseur, *in situ* ou *extra muros*, le musée s'associe ainsi, chaque année, à de nombreuses structures (Université de Lyon, Centre national de la recherche scientifique -CNRS-, associations locales d'astronomie ou de protection de la biodiversité par exemple) et de multiples événements (festivals, journées professionnelles, etc.).

2° - Un musée éducatif et solidaire

Le musée s'engage à aller à la rencontre des publics. Il poursuit ses actions hors les murs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dans les prisons et lieux de soin. Il élargit ces dispositifs de médiation dans des foyers d'accueil, des centres sociaux, développe de nouvelles actions, notamment sur le front de l'emploi et de la réinsertion avec le foyer Notre Dame des Sans-Abri et avec Pôle emploi.

Aussi, par l'externalisation de certaines de ses missions (nettoyage du bâtiment, accueil et billetterie), le musée gère des marchés qui, dans leur cahier des charges, intègrent une clause d'insertion imposant au prestataire l'intégration de salariés rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles et permettant leur accès ou retour à l'emploi.

À travers ses choix programmatiques en écho aux enjeux contemporains, le musée attire le jeune public (les moins de 30 ans représentent 54 % des visiteurs). Concernant le volet éducatif, et outre son programme d'accueil régulier, le musée porte une attention particulière aux actions en direction des collégiens de la Métropole. Le musée intervient également dans les quartiers du territoire où le décrochage scolaire est le plus aigu, contribuant ainsi à offrir à chacun les moyens de sa réussite. Il participe aussi à la sensibilisation des jeunes à la biodiversité à travers les ateliers itinérants SOS Xtinction.

Le musée tisse également des liens étroits avec les médiathèques de la Métropole, formalisés autour de projets de médiation : mise en dialogue d'un objet de la collection du musée et d'un livre lors d'interventions de médiation en bibliothèque par exemple.

3° - Un musée durable et responsable

À travers sa programmation, le musée constitue un lieu de savoir, de partage et de transmission. Il met à disposition des points de repères intellectuels, sensibles, historiques et scientifiques au plus grand nombre. Le musée ambitionne de rendre compréhensible et de transmettre l'histoire et l'évolution de la nature, des hommes, et celle du rapport des hommes à la nature. Il a pour mission de contribuer à la prise de conscience de l'ancrage des humains dans la nature, à la connaissance rationnelle et collective du monde réel et de sensibiliser aux enjeux contemporains.

À travers le volet responsabilité environnementale de son projet scientifique et culturel, le musée s'engage à mener un certain nombre d'actions afin de réduire son impact environnemental. Ce volet, et le plan d'actions qui en découle, ont été actualisés en 2022, l'accent ayant été mis sur le réemploi et l'économie circulaire, l'intégration de critères responsables pour les achats, les économies d'eau et d'électricité.

Concernant le réemploi, le musée a confirmé l'expérience réalisée pour l'exposition Le monde en tête, en passant un marché de démontage et réemploi permettant de démonter au moins 2 expositions temporaires par an selon ce format de réemploi.

III - Programmation des expositions 2023

Aux côtés de ses expositions permanentes, le musée propose, chaque année, des expositions temporaires. En 2023, le musée prévoit l'ouverture de 3 expositions temporaires :

- Marc Riboud, 100 photographies pour 100 ans (du 24 février 2023 au 31 décembre 2023 - 174 m²) : cette exposition célèbre le centenaire de la naissance, à Saint-Genis-Laval, de Marc Riboud, photographe de renommée internationale,

- Afrique, mille vies d'objets (du 9 juin 2023 au 18 février 2024 - 710 m²) : cette exposition présente plus de 200 objets créés en Afrique. Des statuettes vénérées dans les sanctuaires aux masques dansant dans les cérémonies et aux parures indiquant le statut de leur porteur, ces objets témoignent de l'étroite relation entre esthétique, croyances religieuses et ordre social en Afrique,

- À nos amours (du 20 octobre 2023 au 25 août 2024 - 740 m²) : adapté de l'exposition De l'amour, présentée par le Palais de la découverte en 2019-2020, ce projet fait découvrir ou redécouvrir l'universalité de l'amour et la diversité des attachements amoureux, familiaux et amicaux. Avec quelques 200 objets, cette exposition fait dialoguer les points de vue scientifique, sociétal et artistique, à la rencontre des cultures humaines du monde entier et des autres espèces vivantes.

Le musée prévoit, également, des travaux d'amélioration scénographiques de l'exposition Espèces, la maille du vivant, dans le parcours permanent. Il souhaite enfin poursuivre l'itinérance de ses 4 cabanes à histoire et en créer 2 autres en 2023.

IV - Contribution financière de la Métropole

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'EPCC et à l'article L 1431-8 du CGCT, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le musée des Confluences perçoit ainsi une contribution financière de la Métropole dont le montant tient compte du socle de dépenses minimum destiné au fonctionnement du musée, à la mise en œuvre de sa programmation culturelle et du niveau de recettes propres attendues.

Pour 2023, la prévision budgétaire demeure difficile à établir, compte tenu du contexte inflationniste. Le musée prend pour hypothèses des dépenses de fonctionnement de 18 500 390 €, des dépenses d'investissement à hauteur de 1 041 390 €, un potentiel de recettes de fonctionnement et d'investissement de 5 141 780 €. Le musée compte, notamment, sur une ouverture sur l'année complète, un niveau de recettes propres de fonctionnement correspondant à 86 % de l'année 2019, année hors Covid. Il estime la hausse des dépenses de personnel à + 4 % en raison, notamment, de la hausse du point d'indice, des coûts fluides et énergie multipliés par près de 2,5 par rapport au budget d'une année dite normale et le démarrage des travaux de performance énergétique en cohérence avec son projet scientifique et culturel en investissement.

Le conseil d'administration du musée des Confluences, en date du 16 décembre 2022, a ainsi procédé au vote du budget primitif suivant :

Dépenses de fonctionnement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023	Recettes de fonctionnement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023
			recettes propres, dont :	4 398	4 049
coûts de personnel	5 796	6 048	billetterie	2 630	2 500
bâtiments et réseaux	1 750	2 404	privatisation et mécénat	540	720
prestations externalisées	5 185	4 980	itinérance et coproductions expositions	46	40
billetterie et évaluation	285	197	vente éditions	24	50
production culturelle	2 755	2 021	redevances boutique, restaurants, marque	171	290
gestion des collections et diffusion	388	356	partenariats communication	150	60
relations entreprises	175	164	remboursements organismes sociaux	96	150
communication et RP	1 257	1 056	régularisation engagements exercices antérieurs	388	239
frais administratifs	30	234	parking LPA	353	
			Subvention Métropole de Lyon	14 400	14 400
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 898	17 459	Total des recettes réelles de fonctionnement	18 798	18 449
opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 070	1 041	opération d'ordre transfert entre sections (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51
Total des dépenses de fonctionnement	18 968	18 500	Total des recettes de fonctionnement	18 849	18 500
Solde section de fonctionnement	118				
Dépenses d'investissement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023	Recettes d'investissement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023
bâtiments et réseaux	283	520			
production culturelle	419	260			
gestion des collections et diffusion	133	90			
autres dépenses	65	15			

grands projets		105			
Total des dépenses réelles d'investissement	900	990	Total des recettes réelles d'investissement		
opération d'ordre transfert entre sections (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51	opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 070	1 041
Total des dépenses d'investissement	951	1 041	Total recettes d'investissement	1 070	1 041
Solde section d'investissement				118	

C'est dans ce contexte que le musée sollicite une participation de la Métropole, unique financeur public, à hauteur de 14,4 M€ en 2023. Ce montant est identique à la convention 2022.

Cette contribution est versée sur la base d'un échéancier à raison de 25 % par trimestre. Un comité de suivi technique est mis en place entre la Métropole et le musée. Il est chargé de suivre l'avancement du projet culturel partagé entre le musée et la Métropole, l'évolution budgétaire, les programmes d'investissement et les indicateurs de suivi.

La convention définit 11 indicateurs (annexés à la convention) qui sont suivis trimestriellement ou annuellement et qui sont relatifs au public accueilli, à la fréquentation du musée et à sa situation financière.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **IV - Contribution financière de la Métropole**, après le troisième paragraphe, il convient d'ajouter :

Le conseil d'administration du musée des Confluences, en date du 16 décembre 2022, a ainsi procédé au vote du budget primitif suivant :

Dépenses de fonctionnement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023	Recettes de fonctionnement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023
			recettes propres, dont :	4 398	4 049
coûts de personnel	5 796	6 048	billetterie	2 630	2 500
bâtiments et réseaux	1 750	2 404	privatisation et mécénat	540	720
prestations externalisées	5 185	4 980	itinérance et coproductions expositions	46	40
billetterie et évaluation	285	197	vente éditions	24	50
production culturelle	2 755	2 021	redevances boutique, restaurants, marque	171	290
gestion des collections et diffusion	388	356	partenariats communication	150	60
relations entreprises	175	164	remboursements organismes sociaux	96	150
communication et RP	1 257	1 056	régularisation engagements exercices antérieurs	388	239
frais administratifs	30	234	parking LPA	353	
			Subvention Métropole de Lyon	14 400	14 400
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 898	17 459	Total des recettes réelles de fonctionnement	18 798	18 449
opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 070	1 041	opération d'ordre transfert entre sections (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51

Total des dépenses de fonctionnement	18 968	18 500	Total des recettes de fonctionnement	18 849	18 500
Solde section de fonctionnement	118				
Dépenses d'investissement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023	Recettes d'investissement (en k€)	BP 2022, BS et DM	BP 2023
bâtiments et réseaux	283	520			
production culturelle	419	260			
gestion des collections et diffusion	133	90			
autres dépenses	65	15			
grands projets		105			
Total des dépenses réelles d'investissement	900	990	Total des recettes réelles d'investissement		
opération d'ordre transfert entre sections (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51	opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 070	1 041
Total des dépenses d'investissement	951	1 041	Total recettes d'investissement	1 070	1 041
Solde section d'investissement				118	

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - la convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Métropole et le musée des Confluences pour 2023,
- c) - le versement au musée des Confluences d'une subvention, pour l'exercice 2023, d'un montant de 14 400 000 €.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 14 400 000 € - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P22O4112A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--